



République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 017-200041689-20230509-BC2023_016-DE



Bureau communautaire du 9 mai 2023

Objet : France services Matha - Demande de subvention

Numéro de délibération : BC2023_016

L'an deux mille vingt trois, le neuf mai, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 2 mai 2023, s'est réuni en séance plénière à Salle du Foyer Rural à St Julien de l'Escap sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Daniel LAGARDE, René ESCLOUPIER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Philippe HARMEGNIES, Henri AUGER, Alain FOUCHER, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Joël WICIAK, Maurice PERRIER, Wilfrid HAIRIE, Gérard BIELKA, Pierre DENECHERE, Ornella TACHE, Didier BASCLE, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Philippe BARRIERE, Frédéric EMARD, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Laurent BOUILLE, Julien GOURRAUD

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents :

Valérie BOUILLAGUET, Alain VILLENEUVE

Secrétaire de séance :

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance :

ROSIER Renaud
GUIBERTEAU Cécilia
GENEAU David
PARAYRE Thibaut
GROLEAU Karine
BEBIEN Marie-Paule
HOUET Patricia

Nombres de membres :

En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 27
Votants : 27
Pouvoirs : 0

Publication (affichage) ou notification du :

Vu la délibération n°CC2020_134 du conseil communautaire en date du 30 novembre 2020 portant délégation de fonction au président et au bureau communautaire,

Vu le courrier du préfet en date du 18 novembre 2019, informant la collectivité de l'obtention de la labellisation France Services au 1er janvier 2020,

Vu la convention France Services de la Charente-Maritime signée le 6 février 2020 entre le préfet et les gestionnaires France Services,

Vu le suivi des formations obligatoires par les deux agents en poste fin 2019 et l'ouverture de France Services Matha à compter du 1er février 2021, pour une durée hebdomadaire de 24 h sur 5 jours,

Considérant que l'obtention de cette labellisation et le respect des engagements prévus dans cette convention ouvrent droit à une subvention forfaitaire.

Considérant que pour 2023 cette subvention s'élève à 35 000 €, versée par l'État (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire -FNADT + Fonds national France services inter-opérateurs) pour participer au fonctionnement de ce service,

En conséquence, il est proposé au bureau communautaire :

- d'autoriser monsieur le président à solliciter une subvention de 35 000 € (20 000 € FNADT et 15 000 € Fonds national France services inter-opérateurs),
- d'autoriser monsieur le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,